

14 ^e législature		
Question n° : 52302	de M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Francophonie		Ministère attributaire > Francophonie
Rubrique > langue française	Tête d'analyse > défense et usage	Analyse > rapport parlementaire. préconisations
Question publiée au JO le : 18/03/2014 page : 2533 Réponse publiée au JO le : 20/05/2014 page : 4039 Date de changement d'attribution : 10/04/2014		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les propositions pour une ambition francophone du rapport d'information enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 janvier 2014. Il lui demande si elle compte mettre en œuvre la proposition formulée au deuxième tiret du point 2.

Texte de la réponse

L'organisation du bilinguisme à l'école primaire dans les pays francophones plurilingues et l'enseignement des langues locales dans les établissements français à l'étranger bénéficient du soutien de la secrétaire d'Etat au développement et à la francophonie auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international. L'Afrique est le continent qui abrite le plus grand nombre de langues parlées dans le monde (510 langues au Nigéria, 215 langues en République démocratique du Congo, 280 langues au Cameroun). Dans ce paysage linguistique d'une richesse incroyable et d'une complexité non moins réelle où coexistent plusieurs idiomes et où la langue d'enseignement, appelée langue de référence, n'est pas la même que la langue maternelle ou que la langue véhiculaire régionale ou nationale, dite langue d'appartenance, il nous faut accompagner nos partenaires dans leur réflexion sur la langue ou les langues d'enseignement, et réfléchir au statut du français langue d'enseignement. A ce titre, la France a mené conjointement avec l'Agence française de développement (AFD), l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), une étude sur « Les langues de scolarisation dans l'enseignement fondamental en Afrique sub-saharienne francophone » (LASCOLAF). Cette étude, qui tendait à démontrer qu'un enfant qui sait lire et écrire dans sa propre langue est ouvert à tous les autres savoirs, a donné lieu à la mise en place de l'initiative ÉLAN (École et langues nationales en Afrique) par l'OIF sur financements de l'AFD à hauteur de 4,5 millions d'euros et du Partenariat mondial pour l'éducation à hauteur de 1,4 millions d'euros. Cette expérimentation vise à promouvoir dans huit pays (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République démocratique du Congo, Mali, Niger, Sénégal) le développement progressif de l'enseignement primaire bilingue en articulant l'usage des langues africaines -L1- au début du cycle primaire avec le français -L2- qui reste langue d'enseignement en fin de cycle primaire. Selon les pays, il s'agit d'aider les ministères de l'éducation à expérimenter (Sénégal, Bénin, Cameroun, République démocratique du Congo), étendre (Burkina Faso, Niger), pré-généraliser (Mali), ou consolider (Burundi) cet enseignement bilingue. Ce projet, arrivé à mi-parcours, est étudié de près par la France, les organisations multilatérales et l'ensemble des bailleurs du secteur éducatif. Pour ce qui concerne l'enseignement des langues locales dans les établissements français à l'étranger, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) s'est fixée, dans le domaine de l'enseignement des langues, trois orientations, également ambitieuses, qui structurent conjointement le contrat éducatif en langues, partagé dans tout le réseau. Première orientation : la maîtrise pour tous du français : langue, culture, valeurs. Deuxième orientation :

la pratique pour tous de la langue et de la culture du pays d'accueil à égale qualité d'enseignement et d'apprentissage, à égales dignité et considération accordées à l'histoire et à la culture. Troisième orientation : une éducation plurilingue et interculturelle, dynamique et novatrice, attestant de l'ouverture des établissements à la dimension internationale, de façon à développer chez tous les élèves une compétence diversifiée en langues, systématiquement certifiée, et dont ni le nombre ni le choix ne sauraient être déterminés a priori.